


RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

« TOURNOI FINAL ELITE AVENIR MASCULINE saison 2022/2023 »

Adopté par le Conseil d'Administration des 21-22/04/ 2023

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Tournoi Finale Championnat ELITE AVENIR	
Catégorie	SENIOR- M21- M18 - M15	
Abréviation	EAM	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	20
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	1

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley -ball /Option PPF
Type de licence mutation autorisée	Nationale
Catégories autorisées	
Senior	oui
M21	oui
M18 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année avec double surclassement et 3 ^{ème} année avec Simple Surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement national	oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Seuls peuvent participer au Tournoi Final championnat « ELITE AVENIR » les joueurs et les entraîneurs, dûment qualifiés pour la 2^{ème} phase du Championnat Elite Avenir.

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs	14
Nombre maximum de joueurs mutés	Non Limité
Nombre maximum de joueurs Option PPF	Non limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1
Sur le terrain en permanence durant les rencontres	
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	5

Le club devra avoir un minimum de **cinq (5)** joueurs JIFF en permanence sur le terrain. Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, mais dans ce cas, un seul pourra compter comme JIFF sur le terrain tout au long de la rencontre.

Art 5 - CALENDRIER

Tournoi final	18 au 21 mai 2023
Lieu pour les Equipes	CREPS Auvergne Rhône-Alpes à Vichy
Organisateur	FFvolley

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Play Off à 16 équipes :

A l'issue de la 2^{ème} phase, les 10 équipes des deux poules hautes et les 6 équipes les mieux classées des poules basses (1^{er} et 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule) seront qualifiées pour les Play-Off. Les équipes seront classées de 1 à 16 conformément à l'article 27 du RGES.

Les équipes seront réparties en 4 poules de 4 équipes (soit 3 rencontres). Poule A, B, C et D. La répartition sera effectuée en utilisant la méthode du serpent en fonction du classement de 1 à 16.

A l'issue de ces rencontres, les équipes seront qualifiées pour les demi-finales selon la manière suivante :

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule (places 1 à 4), groupe 1.

Les équipes classées 2^{èmes} de chaque poule (places 5 à 8), groupe 2.

Les équipes classées 3^{èmes} de chaque poule (places 9 à 12), groupe 3.

Les équipes classées 4^{èmes} de chaque poule (places 13 à 16), groupe 4.

L'équipe classée 1^{ère} des play-off sera déclarée championne du championnat Elite Avenir.

Play Down à 4 équipes :

A l'issue de la 2^{ème} phase, les équipes 4^{ème} et 5^{ème} participeront aux Play-down. Elles seront classées de 1 à 4 en fonction des résultats de la 2^{ème} phase et conformément à l'article 27 du RGES. Les Play-down seront composés 1 poule de 4 équipes (poule E).

Toutes les équipes se rencontrent. A l'issue de cette phase de poule les équipes seront classées de 1 à 4. Elles joueront un final four ½ et petite finale et finale.

Composition des ½ finale : 1-4 et 2-3.

Les perdants joueront la petite finale (place 19-20).

Les vainqueurs joueront la finale (place 17-18).

Format des rencontres sur les Play-Off / Play-Down :

Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants de 25 points, 2 points d'écart. En cas d'égalité, les équipes se départageront avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

Déroulement des Play-Off / Play-Down :

Jeudi 18 mai 2023				
Heures	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4
15h00	A1/A4	B1/B4	C1/C4	D1/D4
18h00	E1/E4		E2/E3	
21h00	A2/A3	B2/B3	C2/C3	D2/D3

Vendredi 19 mai 2023				
Heures	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4
09h00	A1/A3	B1/B3	C1/C3	D1/D3
12h00	E1/E3		E2/E4	
15h00	A2/A4	B2/B4	C2/C4	D2/D4
18h00	E1/E3		E2/E4	
21h00	A1/A2	B1/B2	C1/C2	D1/D2

Samedi 20 mai 2023				
Heures	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4
09h00	A3/A4	B3/B4	C3/C4	D3/D4
12h00	1/2 finale Play-Down E1-E4		1/2 finale Play-Down E2-E3	
15h00	1/2 finale Play-Off (Gr-1)/1-4	1/2 finale Play-Off (Gr-2)/1-4	1/2 finale Play-Off (Gr- 3)/1-4	1/2 finale Play-Off (Gr- 4)/1-4
18h00	1/2 finale Play-Off (Gr-1)/2-3	1/2 finale Play-Off (Gr-2)/2-3	1/2 finale Play-Off (Gr-3)/2-3	1/2 finale Play-Off (G-4)/2-3
21h00	Finale Play-Down (place 17/18)		Petite finale Play-Down (place 19-20)	

Dimanche 21 mai 2023				
Heures	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4
09h00	Finale (Gr-3) (place 9/10)	Petite Finale (Gr-3) (place 11/12)	Finale (Gr-4) (place 13/14)	Petite Finale (Gr-4) (place 15/16)
12h00	Petite finale (Gr 1) (place 3/4)		Finale (G- 2) (Place 5/6)	Petite finale (Gr-2) (place 7/8)
15h00	Finale (Gr-1) (Place 1/2)			

La cérémonie de clôture aura lieu à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

Art 9 - BALLONS

Type de ballon autorisé	Identique au Championnat LNV masculin
GSA devant fournir les ballons	FFvolley/Pôle France
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Nombre de ballons pour la rencontre	3

Art 10 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence **compétition extension volley-ball** permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre, soignant**. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CFA.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au montant tarif Amendes et Droits.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

1 – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **580 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **330 Euros** par équipe, limitée à 12 personnes.

2 – A la charge de la FFvolley :

La prise en charge fédérale est limitée à **12 personnes**. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant, à raison de **165 euros** par personne.

La prise en charge s'étend du déjeuner du jour d'arrivée (jeudi midi) au déjeuner du dernier jour de compétition (Dimanche midi), soit un total de 3 nuits, 3 petits déjeuners, 4 déjeuners et 3 diners.

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge de la FFvolley.

Art 14 – RESERVATION ET LOGISTIQUE

Chaque délégation devra avoir confirmé le nombre de personnes à héberger pour le **24 mars 2023 au plus tard**.

Toutes réservations non utilisées seront facturées au GSA participant.

Art 15 – REUNION TECHNIQUE

Une réunion technique se tiendra en présence du Délégué Sportif et du superviseur Arbitre après le déjeuner le 1^{er} jour de la compétition. L'horaire (probablement 13h00) et le lieu seront définis sur place. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire.